

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2020-12-400

Objet : Candidature Pays d'Art et d'Histoire - Constitution d'un comité de pilotage

Séance du 16 décembre 2020

Date de convocation : 9 décembre 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 38 (33 titulaires, 5 suppléants)

Membres votants présents : 33 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (dont 3 délivrées à des titulaires)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 37

Le quorum est atteint : 34/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Jean Denat, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean François Thomas, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean Paul Franc, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Julien Cohen-Solal, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Léccia, Marie-José Pellet, Ivan Couderc, François Granier, Alain Thérond.

**Procurations :** Robert Crauste à Olivier Penin, Laure Perrigault-Launay à Florent Martinez, Angel Pobo à Angélique Rouressol, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

**Suppléants avec voix délibérative :** Angélique Rouressol,

**Suppléants sans voix délibérative :** Chantal Villanueva, André Mégias, Isabelle Debrie, Michel Debouverie.

**Présence de :**

Pour la Paerie départementale du Gard : Christine Mazière, Nicolas Sauzet.

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel :

Pour le Conseil de développement : Claude Constant, Sylvain Dheilley, Philippe Sarrus

**Absents excusés :**

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure Perrigault-Launay, Jean Claude Campos, Magali Pradeille, Angel Pobo, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Sandrine Guy, Fabienne Dhuisme, Sonia Aubry, Pascale Cavalier.

**Rapporteur : Véronique MARTIN**

**Fondements juridiques :**

Vu l'Arrêté du 5 juillet 2005 relatif aux attributions et à la composition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire

Vu la délibération n°2019-06-354 du comité syndical du PETR Vidourle Camargue du 19 avril 2019, approuvant la candidature du PETR Vidourle Camargue au label Pays d'Art et d'Histoire ;

Vu le règlement de la convention du label Pays d'Art et d'Histoire,

**Contexte :**

Le dossier de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire est en cours de constitution pour un dépôt envisagé fin 2021.

Le règlement du label prévoit, entre autres, la constitution d'un comité de pilotage, pour la durée de la labellisation (10 ans), composé de représentants du Ministère de la Culture, d'experts et d'élus représentants le territoire.

Pour ce dernier collège, il doit être observé une répartition équilibrée et représentative.

L'investissement des élus membres réside à la fois en temps de réunions mais aussi dans le pilotage des sous-commissions techniques et scientifiques, en charge de la rédaction du label.

Les profils des élus sont principalement ceux en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme. Il faut donc une certaine disponibilité et une bonne connaissance des dossiers locaux qui figureront dans la candidature.

**Exposé :**

Afin de compléter le dossier de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, le comité syndical doit acter la constitution d'un comité de pilotage Pays d'Art et d'Histoire en définissant une représentativité territoriale et sa composition.

Le PETR, structure porteuse du projet, propose de désigner d'office les élus concernés par le label à savoir :

- le Président
- Le Vice-président chargé de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- Le Vice-président chargé de la promotion et du développement touristique
- Le Vice-président chargé des Savoir-faire et des traditions

Pour permettre une représentativité territoriale équilibrée, il est proposé à chacune des 5 communautés de communes de désigner 2 élus, dont au moins un conseiller communautaire, au comité de pilotage en tenant compte des préconisations de disponibilité et d'implication dans les domaines de la culture, du patrimoine ou du tourisme.

Le comité de pilotage serait ainsi constitué de 14 membres comme suit :

| Comité de pilotage Pays d'Art et d'histoire                           |
|---|
| Président du PETR   |
| Vice-président chargé de la Culture, du patrimoine et du mécénat      |
| Vice-président chargé de la promotion et du développement touristique |
| Vice-président chargé des Savoir-faire et des traditions              |
| 2 élus CC Terre de Camargue   |
| 2 élus CC Petite Camargue   |
| 2 élus CC Rhône Vistre Vidourle                                       |
| 2 élus CC Pays de Sommières   |
| 2 élus CC Pays de Lunel   |

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la création d'un comité de pilotage pour le label Pays d'Art et d'histoire,
- D'approuver sa composition et son mode de désignation pour une représentativité équilibrée,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président  
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier